Document generated on 06/18/2025 5:57 a.m.

Santé mentale au Québec

Région Montérégie : Un rappel et un correctif

Rolland Gaudette

Volume 13, Number 1, June 1988

La réinsertion sociale

URI: https://id.erudit.org/iderudit/030446ar
DOI: https://doi.org/10.7202/030446ar

See table of contents

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)
1708-3923 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Gaudette, R. (1988). Région Montérégie : Un rappel et un correctif. *Santé mentale au Québec*, *13*(1), 218–218. https://doi.org/10.7202/030446ar

Tous droits réservés © Santé mentale au Québec,1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Région Montérégie
Responsable: Rolland Gaudette

Un rappel et un correctif (rendez à César...)

Dans une précédente chronique, il avait été question à deux reprises d'un rapport d'une recherche-action-formation entreprise par onze ressources alternatives en santé mentale de la Montérégie réalisée en collaboration avec l'Université de Montréal.

Or, cet article ne rendait pas justice aux personnes ressources qui ont collaboré de très près aux travaux de cette recherche. Deux points ont été relatés de façon incomplète et, par le biais de cette chronique, nous nous devons de corriger ces lacunes.

La publication de la méthodologie de la recherche-action a d'abord été passée sous silence. C'est en effet M. Jacques Beausoleil, chercheur faisant partie de l'équipe universitaire qui mérite reconnaissance et respect pour cet ouvrage minutieux. Après avoir patiemment accompagné les participants durant cette recherche, il s'est montré plus que disponible pour mener à bien cette mission périlleuse avec la collaboration étroite de M. Jacques Alary, directeur du département de Service Social de l'Université de Montréal.

Le rédacteur du premier jet du rapport, M. Christian Viens, étudiant en maîtrise en Service Social a, par ailleurs, été supervisé par M. Jacques Alary avant que la publication ne reçoive l'approbation de l'ensemble des responsables participant à cette recherche.

Nous sommes désolé de ces omissions qui pourraient laisser croire que les participants n'avaient pas la formation ni l'encadrement requis pour réaliser un travail d'une telle ampleur et faire surgir des doutes quant à la démarche scientifique de cette recherche.

Cette réhabilitation des faits survient tardivement, causée par un manque d'expérience du chroniqueur et nous espérons que ces quelques lignes sauront rendre justice à M. Beausoleil et Alary pour leur travail et leur support tout au long de cette expérience des plus enrichissantes.

Comité permanent vs table de concertation sous-régionale

Se brancher sur les tables de concertation sous-régionales en santé mentale, voilà le mandat que s'apprête à se donner le comité permanent en santé mentale du C.S.S.S.M.

C'est dans le cadre d'une journée réflexion, fin avril, que des échanges seront possibles entre des délégués des sous-régions et le comité afin d'avoir davantage le pouls de celles-ci et d'acheminer des recommandations basées sur une meilleure connaissance de la dynamique et de la couleur de chaque sous-région au conseil d'administration du C.S.S.S.M. pour une planification et un développement plus harmonieux, souhaitons-le, des services en santé mentale de la Montérégie.

Contrat de service

En négociation pour un éventuel contrat de service entre une ressource alternative et le C.S.S.S., l'A.A.S.M.M. se penche actuellement sur les implications à court et long terme d'une telle entente et les répercussions que celle-ci peut entraîner comme précédent au niveau du Québec.

Prudence et discernement sont de rigueur.

« Centre de crise »

Des modifications importantes ont été apportées au projet de centre de crise de Longueuil qui s'est vu refuser l'autorisation de démarrer à l'automne principalement à cause du fait que Madame la Ministre a refusé que ce projet soit administré par un O.S.B.L. autonome.

C'est au centre hospitalier Pierre Boucher que le centre devrait être rattaché et amputé de $150,000.00 lorsqu'il démarrera.

La sous-région de St-Jean recevra donc cette partie de subvention pour mettre sur pied un service d'intervention en situation de crise dont une partie ira au C.S.S. pour la création d'une famille d'accueil spéciale de dépannage. Les deux sous-régions devront répondre de l'utilisation de ces budgets devant un comité aviseur distinct. Bonne nouvelle pour une sous-région, regret pour une autre peut-être ... Contentons-nous de faire confiance à tous les interlocuteurs concernés pour que ces argents servent à la décongestion des urgences de ces deux sous-régions.

Rolland Gaudette